

INTERPELLATION

Demande à la Municipalité d'informer le Conseil Communal sur la préparation de la mise en DDP (droit de superficie) des parcelles 404 et 652 au Chemin du Pâqueret

Introduction et Contexte

Le Conseil Communal a été informé très brièvement, lors des séances du Conseil du 22 février 2023 et 23 mars 2023, par M. le Syndic, d'un projet DDP sur les parcelles communales no.404 et no.652 situées de chaque côté du chemin du Pâqueret sur sa partie nord.

Une information très générale a été communiquée par la Municipalité aux membres du Conseil Communal, alors qu'une partie de la population informée par « radio couloir » s'inquiète et interroge les membres du Conseil Communal sur ce sujet.

Interpellation

A vu de l'impact évident sur les finances, sur le paysage et l'écologie ainsi que sur la qualité de vie à St-Sulpice d'un projet de cette ampleur, par la présente interpellation il est dès lors demandé à la Municipalité de nous donner plus d'informations sur le projet.

Spécifiquement :

- Les hypothèses de la Municipalité
 - sur les revenus et les coûts directs et indirects de la mise en DDP des deux parcelles 404 et 652 concernées en fonction des entités intéressées et de leurs projets spécifiques
 - le timing du déroulement du projet
 - planning des entrées et sorties de fonds pour la suite: préparation et réalisation du projet.
- La procédure de l'appel d'offre qui sera lancé
 - ouvert ou restreint ?
 - si elle est restreinte
 - quelles sont les raisons pour telle restriction ?
 - quels sont les critères pour la restriction ?
 - quelles personnes ont été consultées et/ou impliquées dans la préparation de l'appel d'offres ?
 - est-ce que il y a parmi les membres des autorités communales d'éventuels ou potentiels conflits d'intérêts dans ce projet ? Est-ce que des personnes impliquées dans ce projet par la commune ont des liens avec les prétendants au DDP ?
 - procédure et critères d'adjudication ?
 - est-ce que les Hautes Ecoles sont informées, participent ? Est-ce que les critères leur permettent de participer équitablement ?

- Implication du Conseil Communal
 - comment est-il assuré que le CC puisse exercer sa fonction de contrôle, et se prononcer sur ce projet avant qu'il n'y ait des engagements, voir des faits accomplis ?
 - est-ce que le CC doit donner son aval sur le cahier des charges de l'appel d'offres ?
 - certains membres du CC ont été impliqués déjà dans la préparation de ce projet, quand est-ce qu'ils informeront le Conseil ?
- Engagements de la Commune
 - quels sont les montants engagés par la Commune à ce stade pour ce pré-projet ?
 - quels seront les futurs engagements de la Commune pour ce projet ?
- Est-ce que ce projet prévoit des modifications dans l'affectation des parcelles ?
 - si oui, lesquelles ?
- Les exigences de la Municipalité en matière de droits et obligations du superficiaire, surtout aussi au terme du contrat DDP.

Stephen Richards , St- Sulpice le 4.4.2023



Giorgio Pietramaggiore, St- Sulpice le 4.4.2023



Hans-Jorg Hirsch , St- Sulpice le 4.4.2023



Markus Affolter



Quentin Bizzo



Laurent Clerc




Stéphane Levy

